

## Vie scientifique

### « Prospective du littoral, prospective pour le littoral »

#### Compte rendu de colloque (Paris, 1<sup>er</sup>-2 mars 2005)

Daniel Terrasson

Agronome, CEMAGREF, Direction scientifique, 50 avenue de Verdun, 33612 Cestas cedex, France

Ce colloque était organisé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Il avait pour objectif de permettre un dialogue entre scientifiques et acteurs de l'administration ou de la gestion du littoral, autour des préoccupations de long terme. Il s'inscrit dans un contexte de forte mobilisation politique autour de cette thématique, avec la recommandation de l'Union européenne pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières, la mise en place d'un groupe de travail interministériel sur les orientations pour la politique du littoral, l'application de la directive-cadre sur l'eau, la parution du rapport de la DATAR en septembre 2004, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, le lancement d'un appel à projets expérimentaux et, enfin, les débats parlementaires sur l'assouplissement de la loi littorale (Éric Vindimian, MEDD). Cette actualité chargée explique sûrement, pour partie, une assistance nombreuse (plus de trois cents personnes) et des débats animés.

La manifestation était organisée en deux temps. La première journée était dédiée à l'exposé de présentations scientifiques, avec une session plénière traitant des évolutions majeures et quatre sessions parallèles consacrées respectivement : au concept de gestion intégrée des zones côtières, à la prise en compte du long terme dans les démarches de gestion, à la notion de territoires littoraux dans les projets de gestion intégrée, au rôle des chercheurs comme acteurs dans ces démarches. La seconde journée visait à tirer les conséquences opérationnelles en termes de gestion et d'aménagement. Au total, les deux jours ont vu se succéder vingt exposés suivis d'une table ronde finale.

L'intérêt de ce colloque venait en grande partie de la variété des points de vue et de la grande diversité des

participants (élus, chercheurs, fonctionnaires locaux, responsables associatifs), ce qui permettait, sur une durée relativement brève, d'avoir un panorama assez complet des problèmes et des enjeux concernant l'avenir de notre littoral. Deux idées majeures ressortent de ces débats : l'importance des enjeux et des bouleversements à venir et l'insuffisance des réponses tant scientifiques que politiques face à ceux-ci.

En ce qui concerne le premier point, on doit noter qu'en France, comme partout en Europe, le littoral concentre une part de plus en plus importante de l'augmentation démographique. Le rapport de la DATAR indique qu'en France, 58 % de l'augmentation de la population prévue entre 2000 et 2030 y sera localisée. Le moteur du développement est d'abord l'attractivité résidentielle (Sylvie Esparre, DATAR). Le littoral se caractérise également par un dynamisme économique porté d'abord par la construction et par l'explosion du tourisme, mais aussi par d'autres secteurs dont les transports, l'activité industrielle, l'énergie. Ce dynamisme est cependant loin de constituer une base solide pour un développement durable : modèle d'urbanisme et d'aménagement consommateur d'espace, impacts négatifs sur l'environnement, chômage persistant... Par ailleurs, les activités traditionnelles (agriculture, pêche et conchyliculture) sont dans une phase de déclin significatif. Ces évolutions se traduisent en parallèle par des bouleversements sociaux majeurs (arrivée de nouvelles populations, exclusion liée à la pression foncière) et par la multiplication des conflits (Sébastien Colas, Observatoire du littoral).

Pour Guillaume Benoît (Plan Bleu), les questions à venir sont : l'encombrement, y compris du transport maritime, l'acceptabilité des évolutions socioéconomiques, les alternatives à une économie basée sur le seul tourisme, la gestion des ressources en eau et en énergie. Jérôme Bignon (Rivages de France) résume cela en une

Auteur correspondant : daniel.terrasson@cemagref.fr

formule : « Conscients de l'attractivité de notre littoral, nous devons apprendre à résister, partager et préserver. » Il s'agit en un mot de gérer le trop-plein et non le trop-peu du monde rural. La question du tourisme polarise toutes les attentions ; elle suscite tous les espoirs, mais aussi toutes les craintes : exploitation pionnière qui détruit la ressource qu'elle exploite, conséquences sociales en termes de renouvellement et clivage des populations, marchandisation comme seule doctrine (Odile Marcel, Université Lyon 3).

Ce qui est frappant, c'est que ces bouleversements socioéconomiques vont avoir des répercussions considérables sur le littoral, fait complètement ignoré par les médias, dont l'attention se porte exclusivement sur les pollutions et leurs conséquences, ainsi que sur les perspectives d'élévation du niveau de la mer. Pour ce qui est des pollutions, Lucien Laubier (Université de la Méditerranée) note que, mis à part les phénomènes accidentels, la situation s'améliore presque partout, sauf pour les nitrates. La question de l'élévation du niveau de la mer est, par contre, très présente dans les travaux des chercheurs (Paul Durand, Université Paris 1 ; Catherine Meur-Férec, Université du Littoral Côte d'Opale), avec une interrogation de fond en termes d'aménagement : faut-il accroître progressivement la protection ou opter pour un repli stratégique ? Ces débats nous renvoient à l'argumentaire développé par Roland Paskoff dans son ouvrage *L'Élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers* (cf. compte rendu dans *Natures Sciences Société*, 12, 3 [2004], 352-353). Pour Nacima Baron Yelles (Université de Marne-la-Vallée) comme pour G. Benoît, le risque est une des spécificités du littoral : littoral menaçant, d'autant que les tsunamis sont aujourd'hui dans tous les esprits, mais aussi littoral menacé par les activités anthropiques.

Une autre conséquence des transformations rapides du littoral, c'est que la question du patrimoine y est posée avec acuité. Françoise Péron (GEOMER, Université de Bretagne occidentale) note toutefois que le patrimoine naturel est le mieux appréhendé tant dans la loi que dans les réflexions des collectivités ; il manque, par contre, à ce jour des concepts opérationnels et une formation des acteurs pour aborder les questions de patrimoine culturel. Cela renvoie à une base essentiellement naturaliste des approches du développement durable. Cela interroge aussi sur les conséquences à long terme de la patrimonialisation, car il suffit de protéger un espace pour le rendre attractif (N. Baron Yelles).

Or, second point, face à l'importance de ces enjeux, on ne peut manquer d'être frappé par l'apparente étroitesse de la communauté scientifique mobilisée : un institut (Ifremer) et moins de dix universités ont fourni l'essentiel des orateurs scientifiques. Le processus de sélection des communications peut certes renvoyer une image déformée, mais cela mériterait d'être vérifié. La

réponse semble tout aussi inadaptée sur le plan politique : le problème a été identifié, mais pas réellement traité. Certes, une politique de protection a été mise en place, mais G. Benoît note que l'alerte qui avait été lancée il y a une quinzaine d'années n'a pas été suivie d'effets et que toutes les évolutions prévues (démographiques, urbaines, environnementales...) se sont effectivement réalisées. Jacques Theys constate pour sa part que dans la chaîne recherche-système d'observation-prévision-stratégie, nous disposons probablement de tous les matériaux pour asseoir une réflexion. Or, à ce jour, nous nous sommes limités pour l'essentiel à dresser des constats, à faire de la prévision, mais finalement relativement peu de prospective et, en tout cas, sans élaborer de réelle stratégie. Le problème, donc, aujourd'hui est de dépasser le seul système d'alerte. S. Colas rejoint ce point de vue en soulignant qu'il manque une stratégie économique pour le littoral. Les politiques ont visé à protéger ou à construire, mais pas vraiment à développer, et encore moins à susciter de véritables projets de territoire. S'investir dans la prospective pourrait aider à dépasser les politiques qui visent seulement à contenir les phénomènes identifiés.

Sur ce plan, le colloque a davantage mis en évidence le besoin de prospective qu'il n'a permis de prendre connaissance de conclusions disponibles. La seule présentation dans ce domaine était celle de Charlotte Michel, qui, chargée par le Conservatoire du littoral d'analyser la fréquentation touristique de ses sites, a proposé quatre scénarios contrastés concernant une zone balnéaire en Bretagne sud et les modalités de sa gestion par les acteurs. La démarche, considérée comme provocatrice par certains participants, a eu le mérite de susciter des débats et d'avoir l'audace qui, selon Pierre Valarié (Université Montpellier 1), tend à faire défaut dans beaucoup de travaux de prospective.

Quelques points, glanés au fil des présentations, m'apparaissent par ailleurs saillants. D'abord, je noterai la difficulté récurrente à définir le périmètre concerné dans l'ensemble des travaux sur le littoral. Cette notion n'est guère approchée que par rapport à une frontière : la limite terre-mer, mais jamais n'est présentée de réelle interrogation sur la profondeur de l'interface, ni d'analyse des zones d'influence. Les limites administratives ou réglementaires (communes limitrophes, cantons limitrophes, zone des 20 milles...) font office de référence pour la délimitation des zones d'étude, qui restent, dans la plupart des cas, circonscrites à une bande étroite, à proximité immédiate des rivages. Il reste à s'interroger sur la pertinence des découpages territoriaux (Jean-Pierre Corlay, Université de Nantes). D'autre part, les évolutions socioéconomiques annoncées sont de grande ampleur, avec des répercussions sur une vaste aire d'influence plus proche de la région que de la commune. Or, aucune recherche n'a été présentée à des échelles aussi englobantes.

En second lieu, le déséquilibre entre l'attention portée aux deux côtés de la limite (la mer, d'une part ; la terre, de l'autre) est flagrant ; il a été noté par L. Laubier, puis à plusieurs reprises par les participants. Jacques Theys nous rappelle que Fernand Braudel avait montré que la France s'était toujours détournée de la mer. Christophe Lefebvre (UICN) souligne que le premier rapport de la DATAR sur le littoral, écrit en 1972 et connu sous le nom de « rapport Picard », n'échappait pas à cette tendance que l'on ne retrouve pas du tout dans les mentalités anglo-saxonnes. Aux États-Unis, par exemple, la notion de littoral traduit d'abord une vision par la mer. Celle-ci apparaît en 1972 dans le *Coastal Management Act*, impulsé par l'État fédéral qui n'avait pas de compétence terrestre. François Desrentes (Conférence des régions périphériques maritimes) ajoute toutefois que les choses sont actuellement en train de changer, même si la construction européenne s'est faite sans réel intérêt pour la mer. En France, cette vision polarisée tend à ne pas prendre suffisamment en compte les spécificités de l'espace marin dans la conception des

politiques publiques, et à vouloir étendre au milieu marin les instruments de planification terrestre qui s'y révèlent totalement inadaptés. Or, pour Christophe Le Visage (Secrétariat général de la mer), ces spécificités tiennent en deux points : l'espace terrestre est à deux dimensions, alors que, dans le domaine maritime, il faut raisonner la régulation à trois dimensions et souvent à quatre, en incluant le temps ; l'espace marin est par essence un espace public partagé, dans lequel aucun groupe d'acteurs n'a de légitimité plus forte que les autres – se posent de ce fait, à son propos, des problèmes spécifiques de gouvernance qui justifient le rôle de l'État pour freiner les tendances à sa « communautarisation ».

Le dernier point saillant que je relèverai porte sur la question des échelles, particulièrement critique pour le littoral : échelles des phénomènes, des politiques, et surtout articulation des échelles entre espace maritime et espace terrestre.

Pour plus d'information, les résumés des interventions peuvent être consultés sur le site Internet du colloque : <http://www.ptolemee.com/medd/>